



Feuille de route ministérielle française pour le numérique en enseignement supérieur et en recherche : mesures pour les ressources éducatives libres et l'éducation ouverte. Entretien avec Luc Massou et Pierre Boulet

<https://doi.org/10.52358/mm.vi18.508>

Barbara Class, Ph. D., collaboratrice scientifique
UniDistance Suisse et Université de Genève (TECFA), Suisse
Barbara.Class@unige.ch
<https://orcid.org/0000-0002-5461-2307>

RÉSUMÉ

La feuille de route ministérielle française 2023-2027 pour le numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche définit 26 mesures visant à renforcer 5 principes : la souveraineté, la sécurité, la responsabilité numérique, l'ouverture des données et l'usage de l'infonuagique (le *cloud*). Parmi elles, les mesures 9 et 10 portent sur la promotion des ressources éducatives libres (REL) et l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'éducation ouverte. Ces actions sont coordonnées par Luc Massou (Université de Lorraine, France) et Pierre Boulet (Université de Lille, France) dans le cadre du Comité numérique pour la réussite étudiante et l'agilité des établissements (COREALE) qui a pour fonction de piloter la transformation numérique et de favoriser la réussite étudiante. Cet entretien vise à communiquer le positionnement ministériel français dans l'écosystème de l'ouverture afin de soutenir au mieux la réussite étudiante. On y aborde les fondements, les modes de fonctionnements, les parties prenantes et les recommandations issus des mesures 9 et 10.

Mots-clés : stratégie nationale, éducation ouverte, ressources éducatives libres



Introduction

Luc Massou est professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université de Lorraine et conseiller scientifique à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE, France) depuis 2020. À ce titre, il coordonne avec Pierre Boulet les mesures 9 et 10 de la feuille de route ministérielle 2023-2027 du numérique pour l'enseignement supérieur et la recherche¹, sur les questions de ressources éducatives libres et d'éducation ouverte.

Pierre Boulet est professeur d'informatique à l'Université de Lille et en a été le vice-président numérique de 2018 à 2025. Il a présidé l'association VP-Num des vice-présidents numériques de l'enseignement supérieur français en 2023 et 2024. C'est au titre de représentant du vice-président numérique qu'il coordonne avec Luc Massou les mesures 9 et 10 de la feuille de route ministérielle 2023-2027 du numérique pour l'enseignement supérieur et la recherche jusqu'à fin 2025.

Cet entretien a été réalisé en deux temps : une discussion informelle lors de la Semaine de l'apprentissage numérique de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris du 2 au 5 septembre 2025 et un suivi par écrit des questions-réponses et des révisions.

L'entretien

BARBARA CLASS : Pourriez-vous expliquer le cadre général du COREALE afin que le lectorat comprenne dans quel paysage plus large s'inscrivent l'ouvert et le libre en France?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : Le COREALE est le Comité numérique pour la réussite étudiante et l'agilité des établissements mis en place en mai 2023² sous l'impulsion du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est une instance de pilotage du numérique répondant aux enjeux de mutualisation et de coordination au niveau national dans les domaines de la réussite des étudiantes et des étudiants ainsi que du bon fonctionnement des établissements. Il se réunit trois fois par an et rassemble les principaux acteurs concernés par le numérique dans l'enseignement supérieur français : les acteurs ministériels, les opérateurs numériques de l'État, les acteurs scolaires (universités, écoles) et les acteurs des associations professionnelles. Il n'a pas d'équivalent jusque-là et couvre la période 2023-2027 de la politique ministérielle sur le numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche en France, en identifiant 26 mesures concrètes à mettre en œuvre au niveau national et dans les établissements, qui sont fondées sur un large consensus des acteurs concernés.

Chaque mesure est prise en charge par un binôme (comme nous pour les mesures 9 et 10 sur les ressources éducatives libres – REL³ – et l'éducation ouverte), qui s'entoure ensuite d'acteurs ou d'experts pertinents au sein de notre communauté pour coconstruire avec eux les livrables attendus. Ces derniers peuvent être des documents de référence (vade-mecum, cartographie, marche à suivre, mode d'emploi) ou la formulation de recommandations visant à faire progresser l'offre de services et de contenus numériques destinée aux apprenants et aux établissements. Ces 26 mesures doivent également répondre aux 5 grands principes transversaux : souveraineté, sécurité, numérique responsable, informatique en nuage, ouverture et circulation des données. Les premiers livrables aboutis ont été présentés au COREALE d'octobre 2024 et d'autres suivent en 2025 et 2026.

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/...>

² Pour un aperçu global des 26 mesures du COREALE, voir <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/...>

³ <https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources>



BARBARA CLASS : Pour les mesures 9 et 10, pourriez-vous expliquer la démarche collaborative ascendante-descendante (*bottom up*)? Comment l'avez-vous conçue et opérationnalisée?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : Les mesures 9 et 10 entrent dans la thématique 3 « La production, la mise à disposition et l'utilisation de contenus et dispositifs numériques pour enseigner dans le supérieur ». Elles visent les deux objectifs suivants : « Améliorer la visibilité et l'interopérabilité des ressources pédagogiques en favorisant les ressources éducatives libres » (mesure 9) et « Élaborer une stratégie nationale pour l'éducation ouverte » (mesure 10). Comme pour les 24 autres mesures de la stratégie, la démarche se veut *bottom up* afin de définir des livrables qui s'appuient sur une recherche de consensus large, en étant conçus et validés avec des acteurs et des experts du domaine. Ici, en collaboration avec la Mission d'appui au pilotage et avec deux collègues du département « Diffusion des connaissances et documentation » de la DGESIP⁴ (Odile Contat et Claudine Delodde), nous avons décidé d'associer des représentants des acteurs (ou catégories d'acteurs) comme rapporté dans le tableau 1.

Tableau 1

Contributeurs et contributrices des mesures 9 et 10 du COREALE sur les REL et l'éducation ouverte

Catégories retenues	Acteurs représentés
Opérateurs nationaux de mutualisation de ressources pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• France Université Numérique (FUN)• L'Université Numérique (association de 6 universités numériques thématiques⁵)
Personnels des bibliothèques	<ul style="list-style-type: none">• Services communs de documentation de certaines universités• Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)• Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques (COUPERIN)• Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)• Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER)
Personnels d'appui à la pédagogie	<ul style="list-style-type: none">• Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU France)
Étudiants	<ul style="list-style-type: none">• Conférence nationale des étudiants vice-présidents d'université (CEVPU)
Établissements	<ul style="list-style-type: none">• Réseau des Vice-présidents en charge de la formation et de la vie universitaire (VP-CFVU)• Nantes Université (dont la stratégie d'établissement est fondée sur l'ouverture, cas unique en France)

⁴ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/direction-generale-de-l-enseignement-superieur-et-de-l-insertion-professionnelle-dgesip-83714>

⁵ <https://universitenumérique.fr/presentation-universite-numerique/>



Ce groupe de contributeurs d'envergure nationale a prolongé dès 2024 un premier groupe de travail (GT) préfigurateur, réuni par la DGESIP de mars 2023 à janvier 2024, et comprenant plusieurs de ces mêmes acteurs. Ils avaient corédigé trois premiers documents formulant des constats (positifs ou négatifs) et identifiant aussi des projets, des plateformes et des ressources de référence sur la production, la diffusion, les usages et la valorisation des REL en France. Ces documents nous ont permis de concevoir un guide d'entretien commun pour chacune des mesures 9 et 10, autour de thèmes clés sur les REL et sur l'éducation ouverte : formation et accompagnement, plateformes de mutualisation, encadrement juridique de la production, documentation et indexation, indicateurs d'usages, accessibilité, reconnaissance institutionnelle, etc.

À partir de ces guides, nous avons identifié, en collaboration avec le groupe des contributeurs des deux mesures, une liste d'expertes et d'experts pertinents à interroger pour collecter leur avis et leurs recommandations en vue de répondre à ces thèmes et questions clés. Certains experts se sont exprimés à titre individuel en fonction de leur domaine d'expertise (comme les normes d'indexation ou l'accessibilité des ressources, par exemple) ou au titre de leur organisation engagée ou concernée par le sujet (plateformes de mutualisation de ressources comme Canal-U⁶, PIX⁷ ou HAL⁸, organismes de formation comme les Unités Régionales de Formation à l'Information Scientifique et Technique, etc.), au niveau national mais aussi international (UNESCO, Open Education Global, International Council for Open and Distance Education, etc.).

Chaque entretien semi-directif a été mené par un binôme issu du groupe de contributeurs, afin de croiser les comptes-rendus et d'enrichir les échanges. Un même entretien a parfois regroupé plusieurs personnes de la même organisation. Quatorze entretiens ont été menés pour la mesure 9 en 2024, de 25 à 30 entretiens ont été réalisés pour la mesure 10 en 2025. La synthèse de ces entretiens, croisée aux documents préalablement construits par le GT préfigurateur de 2023 (cité *supra*) et ceux que nous avons identifiés en externe (comme les recommandations REL de l'UNESCO en 2019 et 2024, ou la définition de l'éducation ouverte par le Joint Research Center de la Commission européenne en 2016⁹), permettent ensuite la finalisation d'un livrable pour chaque mesure. Celui de la mesure 9 – sur la visibilité et interopérabilité des REL – a été rendu public en février 2025 (voir Massou et Boulet, 2025), sous la forme d'un document de référence (comprenant un diagnostic préalable, des définitions clés et des éléments de repérage, un glossaire et de nombreuses références documentaires) suivi de 12 recommandations. Le livrable de la mesure 10 – sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'éducation ouverte – est prévu pour 2026 et aura une visée davantage stratégique, incluant les recommandations de la mesure 9 et les prolongeant pour identifier les fondements d'un potentiel plan d'action national sur le sujet.

BARBARA CLASS : Pourriez-vous citer les points clés et les recommandations de la mesure 9 dont le rapport a été publié? Pourriez-vous expliciter pourquoi ces recommandations sont importantes pour la France, mais également pour la France dans son interaction avec l'international?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : Le rapport de la mesure 9 (Massou et Boulet, 2025) propose d'abord le panorama des forces et faiblesses de la situation actuelle dans l'enseignement supérieur français concernant les ressources pédagogiques numériques, et plus particulièrement des REL. Il s'agit des cinq constats suivants :

⁶ <https://www.canal-u.tv/>

⁷ <https://pix.fr/>

⁸ <https://hal.science/>

⁹ Voir Inamorato Dos Santos *et al.* (2016).



- La production de REL est ancienne, variée et multidisciplinaire, accompagnée par de nombreuses plateformes locales ou nationales, mais elle est globalement encore largement méconnue des enseignants et des étudiants;
- Il existe encore très peu d'espaces de travail collaboratif pour mutualiser et réutiliser ces ressources, et les conditions de leur mise à jour et de leur archivage pérenne sont rarement pensées ou mises en place;
- Le cadre légal de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur est souvent mal connu des producteurs et des utilisateurs de ces ressources;
- Les ressources sont dispersées et difficiles à trouver malgré l'existence de normes d'indexation comme le SupLOMfr¹⁰, là encore trop peu connues ou utilisées, et ne sont pas associées à des identifiants pérennes, comme pour les ressources scientifiques;
- L'accessibilité et le multilinguisme des ressources pédagogiques numériques sont rarement pensés en amont du processus de conception, et s'avèrent ainsi chronophages à prendre en compte en aval pour les usagers.

À partir de ces constats, le rapport propose 12 recommandations qui permettront d'améliorer à moyen terme la visibilité et l'interopérabilité des ressources pédagogiques en favorisant les REL, à condition que tous les acteurs concernés (opérateurs de mutualisation, personnels d'appui à la pédagogie, personnels des bibliothèques, enseignants et étudiants) les prennent en compte. Pour davantage de cohérence, elles ont été regroupées en cinq sous-ensembles issus des constats précédents (tableau 2).

Tableau 2

Recommandations de la mesure 9 du COREALE pour améliorer la visibilité et l'interopérabilité des ressources pédagogiques en favorisant les REL

Recommandation générale	Recommandations détaillées
Former et accompagner les auteurs de REL	1. Former les futurs auteurs de la communauté universitaire en formation initiale et continue 2. Accompagner la communauté universitaire
Penser en termes de cycle de vie de la ressource	3. Favoriser la collaboration et permettre une meilleure mutualisation à chaque étape du cycle de vie de la ressource 4. Organiser des processus de validation de la qualité de la ressource 5. Anticiper les possibilités légales et techniques de mises à jour 6. Construire des indicateurs d'usage des REL
Encadrer juridiquement la production et la diffusion de REL	7. Former les personnels aux questions de propriété intellectuelle 8. Associer systématiquement une licence pour chaque ressource produite en privilégiant les licences déterminant leur caractère libre
Documenter la ressource pour garantir son interopérabilité	9. Définir une indexation en choisissant un standard et un format de métadonnées qui permettent de retrouver une ressource où qu'elle soit entreposée 10. Associer des identifiants pérennes pour suivre la ressource et permettre la citation
Développer l'accessibilité de la ressource et le multilinguisme	11. Rendre la ressource accessible dès sa conception en choisissant les solutions techniques et éditoriales adaptées 12. Promouvoir le multilinguisme

¹⁰ <https://unit.eu/nos-ressources/valoriser-des-ressources>



Dans le rapport final, chaque recommandation détaillée fait ensuite l'objet d'une liste d'actions davantage techniques à mettre en œuvre pour y parvenir. Par exemple, la recommandation 1 sur la formation et l'accompagnement des auteurs se décline en trois actions :

- Créer une cellule de production et de formation à l'utilisation et à la diffusion des REL dans chaque établissement, avec l'aide des personnels d'appui à la pédagogie et des personnels de la documentation, mais aussi des services juridiques et informatiques;
- Inscrire des formations à la production de REL dans les catalogues de formations à destination des membres de la communauté universitaire (enseignants, personnels d'appui, doctorants);
- Faire évoluer le référentiel national de certification des compétences numériques PIX pour les étudiants en y intégrant la production et l'usage des REL.

Voici d'autres exemples pour la recommandation 3 sur la collaboration :

- Prévoir des espaces de collaboration pour favoriser la réutilisation, la modification des ressources (sur le principe des forges utilisées dans le logiciel libre, avec accès aux formats natifs et aux codes sources) et la gestion de leur *versioning*;
- Prévoir un écosystème technique cohérent pour accompagner ce cycle de vie en s'appuyant sur des plateformes éventuellement distinctes, mais interopérables et liées à l'environnement numérique de travail des enseignants et étudiants (incluant Moodle, par exemple).

Ces recommandations sont importantes pour la France, car elles définissent un cadre de référence commun et partagé, fondé sur le point de vue des acteurs concernés et non pas sur une vision purement ministérielle. Elle vise à proposer des repères clairs pour l'action, tout en s'inscrivant dans un contexte international en faveur des REL et de l'éducation ouverte, pour ne pas isoler la France des autres pays engagés sur le sujet. Nous participons ainsi activement aux différentes manifestations internationales et aux différents réseaux initiés ou coordonnés par des acteurs d'envergure mondiale comme l'UNESCO (recommandations REL de 2019 et sommet mondial REL de 2024¹¹, initiative Passerelles¹², réseau UniTwin¹³ des chaires sur l'éducation ouverte), Open Education Global (conférences annuelles OEG, antenne OEG francophone), l'International Council for Open and Distance Education (ICDE) ou l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ces différents organismes font également partie, avec d'autres acteurs internationaux reconnus pour leur engagement en faveur de l'éducation ouverte (comme l'Université Catholique de Louvain en Belgique ou la fondation SPARC Europe aux Pays-Bas) – des experts que nous avons interrogés pour les mesures 9 et 10.

BARBARA CLASS : En ce qui concerne l'adoption de la future stratégie d'éducation ouverte par les établissements de l'enseignement supérieur, pourriez-vous expliciter la démarche que vous avez prévu de mettre en place? Est-elle similaire à celle que vous avez mise en place pour la stratégie sur la science ouverte¹⁴?

¹¹ Voir <https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources>.

¹² Voir <https://www.unesco.org/fr/digital-education/learning-platforms-gateway>.

¹³ Voir <https://unitwin-unoec.org/?lang=fr>.

¹⁴ <https://www.unesco.org/en/open-science>



LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : La stratégie nationale pour la science ouverte en France ne découle pas du même processus d'adoption. Elle s'est d'abord appuyée sur le recrutement d'un coordonnateur national à temps plein au Ministère, Marin Dacos, qui a ensuite créé un comité pour la science ouverte¹⁵ réunissant la Direction générale de la recherche et de l'innovation, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, les représentants des principaux acteurs universitaires et de recherche concernés (établissements, écoles, organismes nationaux de recherche, agence nationale de la recherche...) et des personnalités qualifiées. Ce comité a permis de convaincre le milieu politique et la ministre de l'époque (Frédérique Vidal), de financer le premier plan national pour la science ouverte (PNSO) en 2018, puis le second en 2021¹⁶. Cette stratégie s'est également appuyée sur la loi de programmation de la recherche (LPR) votée en 2020, qui a fixé l'objectif de 100 % de publications scientifiques en accès ouvert en 2030.

Pour la stratégie nationale en éducation ouverte, inscrite dans la mesure 10 du COREALE comme nous l'expliquons *supra*, la démarche se fera en plusieurs temps. Il faudra d'abord obtenir la validation du livrable final par le COREALE, qui a un rôle représentatif des acteurs de l'enseignement supérieur concernés par le numérique, et qui constitue donc un premier palier d'adoption de cette future stratégie par la communauté universitaire. Une fois validé, ce livrable fera l'objet d'un plan d'action pouvant inclure des besoins de financement, mais selon un modèle économique différent du PNSO, car le principe acté pour toutes les mesures du COREALE est de chercher ces financements en prélevant une part infime (quelques millièmes) de la dotation ministérielle globale des établissements au niveau national, au bénéfice d'actions et de services numériques mutualisés. L'enjeu du COREALE est donc d'identifier les bons sujets et de porter une voix collective pour assurer le consentement général au financement de ces actions mutualisées.

Ensuite, et c'est valable pour toutes les mesures validées par le COREALE, il est nécessaire que les établissements suivent pour que chaque mesure puisse réussir : le Ministère s'engagera en finançant si les établissements s'engagent aussi à contribuer aux actions retenues. La méthodologie de consultation et de coconception *bottom up*, impliquant les acteurs et experts concernés, est un premier pas qui garantit des fondements établis de manière consensuelle. Mais elle rassemble des spécialistes du sujet, donc il faudra réussir ensuite le passage à l'échelle avec l'ensemble de la communauté universitaire, avec la difficulté de la méconnaissance de ce que recouvrent les REL et l'éducation ouverte. L'expérience et l'exemple du PNSO ont permis de briser le plafond de verre d'une politique nationale en faveur de l'ouverture, mais nous savons aussi qu'il existe un frein symbolique de l'engagement en pédagogie, qui demeure moins valorisé que l'engagement scientifique dans la culture professionnelle universitaire en France, même si des avancées ont eu lieu depuis 2017 pour améliorer sa valorisation dans les carrières des enseignants et enseignants-chercheurs.

Enfin, précisons également que l'un des enjeux du livrable de la mesure 10 sera d'identifier ces leviers pour réussir ce passage à l'échelle et pour convaincre du bien-fondé d'une stratégie nationale en éducation ouverte, en proposant notamment des modalités concrètes de gouvernance (qui pourront se nourrir ou s'inspirer de celle du PNSO). Mais étant donné que notre démarche est complètement *bottom up*, nous finaliserons la meilleure démarche à mettre en œuvre en fonction des données collectées par les entretiens en cours.

¹⁵ Pour plus de détails sur la composition du comité, voir <https://www.ouvrirlascience.fr/le-comite-pour-la-science-ouverte/>.

¹⁶ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (2021, 7 juillet).



BARBARA CLASS : La grande différence entre la science ouverte et l'éducation ouverte (en Suisse du moins), c'est que le Fonds national suisse (FNS) exige que les résultats de la recherche (articles et données) soient publiés en *open access* et fournit du financement pour cela. Pour l'enseignement, il n'existe pas un équivalent au FNS qui pourrait exiger et financer la création de REL pour tout matériel pédagogique. Comment abordez-vous cet aspect-là pour que les établissements et les enseignants s'emparent de la future stratégie en éducation ouverte?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : En France, l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui est l'équivalent du FNS suisse, fonctionne à l'identique pour les données, les codes sources, les méthodes et les publications des projets qu'elle finance. Ce principe est également un élément clé de la stratégie nationale en science ouverte et de ses deux plans successifs pour tous les projets de recherche financés par des fonds publics.

Pour la future stratégie nationale en éducation ouverte, et en fonction des synthèses à venir de nos entretiens avec de nombreux experts et acteurs concernés, nous avons effectivement en tête de rendre cette règle explicite pour les projets pédagogiques financés par des fonds publics. Un principe de mutualisation des REL ainsi produites en vue de favoriser la création de futurs communs numériques¹⁷ (au sens original du terme : une ressource partagée, des règles d'usage et une communauté qui s'auto-organise pour la pérenniser dans un cadre collectivement négocié) existe déjà dans les appels à projets nationaux en faveur de l'innovation pédagogique ou numérique, mais elle est trop souvent implicite ou pas suffisamment clairement définie. Le terme de REL n'est par exemple pas employé dans ces appels, alors que nous avons en France plusieurs opérateurs numériques nationaux chargés de les mutualiser (comme l'Université Numérique et les universités numériques thématiques), et le relai de services d'appui à la pédagogie au sein des établissements. Les porteurs de projets souhaitent bénéficier de cette mutualisation et d'un accès ouvert à des ressources interopérables, mais il manque un cadre national clair pour en fixer les conditions. Le livrable de la mesure 9 apporte les premières réponses, celui de la mesure 10 permettra d'en fixer le cadre plus global.

BARBARA CLASS : Établissez-vous des liens explicites entre la stratégie sur la science ouverte et la future stratégie sur l'éducation ouverte? Est-ce que d'autres documents stratégiques (par exemple une stratégie nationale sur l'IA, sur les microcertifications, sur le logiciel libre, etc.) vont être considérés?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : Même si elles ne portent pas sur le même versant du métier d'enseignant-chercheur, les points communs entre les deux stratégies sont effectivement nombreux : il faut se donner les moyens de convaincre le politique (notamment sur la base d'indicateurs et de métriques précis, comme le baromètre français de la science ouverte¹⁸), de trouver un point d'appui dans les travaux de recherche sur le sujet, de définir un modèle économique viable et pérenne, de proposer des actions de valorisation de l'engagement des acteurs (comme les prix nationaux en science ouverte¹⁹) et de proposer des modalités de gouvernance permettant le dialogue, le partage et la construction d'une expertise commune. Mais sur ces différents points, le chemin à parcourir pour l'éducation ouverte est encore long, notamment parce que les données et les métadonnées disponibles sur les REL sont encore incomplètes et hétérogènes, sans identifiants pérennes, comme les DOI utilisés pour les publications scientifiques. Il manque également davantage de travaux scientifiques sur l'éducation ouverte, notamment en France.

¹⁷ <https://inno3.frama.io/tutoriel-communs-numeriques/02-Tutoriel/>

¹⁸ Voir <https://barometredelascienceouverte.esr.gouv.fr/>.

¹⁹ Voir <https://www.ouvrirelascience.fr/category/prix-science-ouverte/>.



Les liens entre la science et l'éducation ouvertes sont également inscrits dans leurs valeurs et principes communs : généraliser l'accès ouvert aux données pour les rendre faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (principes FAIR), transformer les pratiques pour faire de l'ouverture un principe partagé par tous, et contribuer à la démocratisation de l'accès au savoir.

Un autre document stratégique sera également considéré, mais dans une moindre mesure, car les ressources pédagogiques y sont évoquées seulement en partie : la feuille de route 2021-2024 relative à la politique des données, des algorithmes et des codes sources, élaborée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2021, qui constitue une priorité stratégique de l'État et se décline actuellement dans différents ministères. Cette feuille de route fixe des enjeux et des objectifs en faveur de l'ouverture, du partage et de l'exploitation des données, des algorithmes et des codes sources de l'administration, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

BARBARA CLASS : D'un point de vue financier, quels coûts sont engagés dans la conception de la stratégie d'éducation ouverte et dans sa mise en œuvre?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : Les coûts de conception actuels sont essentiellement humains et n'ont pas été réellement chiffrés à ce stade. Ils correspondent au temps de travail alloué par les différents contributeurs et experts associés aux mesures 9 et 10, qui s'engagent sur la base du volontariat dans cette mesure, auquel s'ajoute le temps de travail des conseillers mis à disposition à temps partiel à la DGEIP (conseillers scientifiques ou numériques, et pour l'appui au pilotage) et celui des personnels permanents de la DGEIP.

Pour sa mise en œuvre future, le coût dépendra des recommandations inscrites dans le futur livrable de la mesure 10 et du plan d'action qui en découlera, s'il est validé, et de la gouvernance retenue (avec la nomination d'une éventuelle coordination nationale, à l'instar de la stratégie sur la science ouverte). Il est donc trop tôt pour répondre à cette question! En sachant que des budgets récurrents existent déjà actuellement à la DGEIP pour soutenir financièrement les opérateurs nationaux numériques de mutualisation, comme l'Université Numérique ou France Université Numérique, en complément des cotisations reçues par leurs établissements membres.

BARBARA CLASS : Pour la pérennisation de l'ouvert et du libre, les collectivités locales (ex. : associations, maisons de quartier, communes, etc.) et la société civile de manière générale représentent des ancrages robustes. Quels rôles jouent les collectivités locales dans votre démarche et dans la future stratégie d'éducation ouverte?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : À la suite des échanges avec les contributeurs de la mesure 10, nous avons effectivement prévu de mener quelques entretiens avec des représentants de la société civile sur le territoire nantais (Pays de la Loire), en capitalisant sur l'expérience de Nantes Université qui a intégré ces acteurs locaux et civils dans sa politique d'établissement en faveur de l'ouverture (cas unique en France). Mais notre cœur de cible demeure les acteurs et les experts de l'enseignement supérieur, nationaux et internationaux, car nous savons que les étapes à franchir sont déjà suffisamment importantes dans l'écosystème universitaire lui-même.



Conclusion

BARBARA CLASS : Voulez-vous ajouter d'autres éléments pertinents en guise de conclusion à cet entretien?

LUC MASSOU ET PIERRE BOULET : À l'heure de bouleversements rapides (changement climatique, intelligence artificielle générative, pandémies, augmentation des menaces cyber, etc.), l'éducation ouverte est l'une des voies principales pour permettre la formation massive et rapide des étudiants et des citoyens. Elle est en outre complètement alignée sur l'objectif de développement durable (OOD) numéro 4 des Nations Unies : « Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », qui fait partie intégrante de l'agenda 2030 du gouvernement français²⁰.

Quant à l'intervieweuse, elle propose, pour conclure cet entretien, de revenir sur l'écosystème de Nantes Université. Pour mémoire, il a été cité comme un écosystème unique piloté par une stratégie d'établissement fondée sur l'ouverture, intégrant les acteurs locaux et civils en plus des partenaires universitaires, de recherche et politiques courants. Il est également unique, car il héberge la Chaire UNESCO REL-IA, elle-même au cœur du réseau UniTwin Open Education²¹. La dialectique entre la stratégie nationale, la stratégie d'établissement et les dynamiques diverses semble ainsi être déterminante pour une adoption durable de l'ouverture.

Liste de références

- Inamorato Dos Santos, A., Punie, Y. et Castaño Muñoz, J. (2016). *Opening up Education: A Support Framework for Higher Education Institutions*. EUR 27938. Joint Research Center. Publications Office of the European Union. <https://doi.org/10.2791/293408>
- Massou, L. et Boulet, P. (2025). *Rapport COREALE : mesure IX – Améliorer la visibilité et l'interopérabilité des ressources pédagogiques en favorisant les ressources éducatives libres*. [Publication]. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.18604097>
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (2021, 7 juillet). *Le Plan national pour la science ouverte 2021-2024 : vers une généralisation de la science ouverte en France*. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l...>
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (2021, 28 septembre). *La feuille de route 2021-2024 du MESRI sur la politique des données, des algorithmes et des codes sources*. Bulletin officiel. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/l...>
- UNESCO (2019). *Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL)*. <https://www.unesco.org/fr/legal-affaires/recommandation-open-educational-resources-oeer>
- UNESCO (2024). *Déclaration de Dubaï sur les Ressources Éducatives Libres (REL) : les biens publics numériques et les technologies numériques au service d'un accès équitable et inclusif à la connaissance*. Document CI/UAI/2024/44/3. Sous licence CC BY-SA 3.0 IGO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392271_fre

²⁰ Voir <https://www.agenda-2030.fr/...>

²¹ <https://unitwin-unoe.org/le-reseau/?lang=fr>



Abstract / Resumen / Resumo

French Ministerial Roadmap for Digitalization in Higher Education and Research: Measures Concerning Open Educational Resources and Open Education. Interview with Luc Massou and Pierre Boulet

ABSTRACT

The French government's 2023-2027 roadmap for digital technology in higher education and research sets out 26 measures aimed at reinforcing five principles: sovereignty, security, digital responsibility, open data, and the use of cloud computing. Among these, Measures 9 and 10 focus on promoting open educational resources (OER) and developing a national strategy for open education. These actions are coordinated by Luc Massou (University of Lorraine, France) and Pierre Boulet (University of Lille, France) within the framework of the Digital Committee for Student Success and Institutional Agility (COREALE), whose role is to steer digital transformation and promote student success. This interview aims to communicate the French ministry's position in the open ecosystem to best support student success. It addresses the foundations, operating methods, stakeholders, and recommendations resulting from Measures 9 and 10.

Keywords: national strategy, open education, open educational resources

Hoja de ruta ministerial francesa para la digitalización en la educación superior y la investigación: Entrevista con Luc Massou y Pierre Boulet

RESUMEN

La hoja de ruta ministerial francesa 2023-2027 para la tecnología digital en la educación superior y la investigación define 26 medidas destinadas a reforzar cinco principios: la soberanía, la seguridad, la responsabilidad digital, la apertura de datos y el uso de la nube. Entre ellas, las medidas 9 y 10 se refieren a la promoción de los recursos educativos abiertos (REA) y a la elaboración de una estrategia nacional para la educación abierta. Estas acciones están coordinadas por Luc Massou (Universidad de Lorena, Francia) y Pierre Boulet (Universidad de Lille, Francia) en el marco del Comité Digital para el Éxito Estudiantil y la Agilidad de las Instituciones (COREALE), cuya función es dirigir la transformación digital y favorecer el éxito estudiantil. Esta entrevista tiene como objetivo comunicar la posición del Ministerio francés en el ecosistema del software libre con el fin de apoyar mejor el éxito estudiantil. En ella se abordan los fundamentos, los modos de funcionamiento, las partes interesadas y las recomendaciones derivadas de las medidas 9 y 10.

Palabras clave: estrategia nacional, educación abierta, recursos educativos abiertos



Roteiro ministerial francês para o digital no ensino superior e na pesquisa: Entrevista com Luc Massou e Pierre Boulet

RESUMO

O roteiro ministerial francês 2023-2027 para o digital no ensino superior e na investigação define 26 medidas destinadas a reforçar cinco princípios: soberania, segurança, responsabilidade digital, abertura dos dados e utilização da infonuvem (a nuvem). Entre elas, as medidas 9 e 10 dizem respeito à promoção de recursos educacionais abertos (REA) e à elaboração de uma estratégia nacional para a educação aberta. Estas ações são coordenadas por Luc Massou (Universidade de Lorraine, França) e Pierre Boulet (Universidade de Lille, França) no âmbito do Comité Digital para o Sucesso dos Estudantes e a Agilidade das Instituições (COREALE), cuja função é orientar a transformação digital e promover o sucesso dos estudantes. Esta entrevista tem como objetivo comunicar a posição do ministério francês no ecossistema do código aberto, a fim de apoiar da melhor forma possível o sucesso dos estudantes. Aborda os fundamentos, os modos de funcionamento, as partes interessadas e as recomendações resultantes das medidas 9 e 10.

Palavras-chaves: estratégia nacional, educação aberta, recursos educacionais abertos